



EPTB ADOUR AFFLUENTS AQUIFERES

Extrait du registre des délibérations
de l'établissement public territorial de bassin Adour affluents aquifères

Séance du 22 juillet 2026
(Convocation du 10 juillet 2026)

Aujourd'hui, le 22 juillet 2026 à 14h00, le comité syndical dûment convoqué s'est réuni à la salle Henri Lavielle, à l'Hôtel du Département des Landes à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Paul Carrère, Président

Conseillers en exercice	
• Nombre	54
• Voix	323
Présents	
• Nombre	29
• Voix	189
Pouvoirs	
• Nombre	3
• Voix	29
Majorité simple selon article 11.2 des statuts	

Suffrages exprimés	
Pour	
• Nombre	32
• Voix	218
Contre	
• Nombre	0
• Voix	0
Abstention	
• Nombre	0
• Voix	0

Étaient présents :

- Pour les Départements membres : Mme Nathalie Barrouillet, Mme Patricia Beaumont, Mme Fabienne Costedoat-Diu, Mme Dominique Degos, Mme Céline Salles, M. Jean Arriubergé, M. Paul Carrère, M. Gérard Castet, M. René Castets, M. Damien Delavoie, M. Charles Pelanne, M. Bernard Verdier
- Pour les communautés d'agglomérations membres : M. Philippe Castel, M. Paul Laussucq
- Pour les communautés de communes membres : Mme Ghislaine Buclon, Mme Danièle Mirande-Rey, M. Nicolas Bénégui, M. Francis Betbeder, M. Frédéric Cayrafourcq, M. Philippe Dupouy, M. Jean-Luc Lafenêtre, M. Guillaume Lalanne, M. Jean-Marc Lescoute, M. Christophe Tastet
- Pour les syndicats mixtes membres : Mme Sandrine Germaneau, Mme Martine Maury, M. Michel Chanut, M. Bernard Labadie, M. Antoine Lequertier

Étaient excusés et avaient donné procuration :

- Pour les Départements membres : M. Pierre Brau-Nogué, M. Julien Dubois
- Pour les syndicats mixtes membres : M. Raymond Pouyanné

Étaient excusés :

- Pour les Départements membres : Mme Véronique Thirault, M. Thierry Carrère, M. Francis Dupouey, M. Bernard Poublan, M. Frédéric Ré, M. Marc Saint-Estevan,
- Pour les Régions membres : M. Éric Sargiacomo,
- Pour les communautés de communes membres : Mme Lucile Combrouze, M. Philippe Baron, M. Gérard Barthe, M. Bernard Bonnemason, M. Bertrand Bordessoules, M. Philippe Brèthes, M. Robert Crabos, M. David Dufau, M. Frédéric Duprat, M. Pierre Lajus, M. Philippe Lalanne, M. Denis Lanusse, M. Christophe Pugnetti,
- Pour les syndicats mixtes membres : M. Daniel Arribère, M. Bernard Lougarot

Secrétaire de séance : Mme Dominique Degos, Délégué

Rapporteur : Paul Carrère



OBJET : Affaires générales - Actualisation de la composition du comité syndical de l'EPTB suite aux élections municipales

Exposé des motifs :

Suite aux élections municipales de mars 2026, les EPCI-FP et syndicats mixtes fermés membres de l'EPTB a3 ont renouvelé les désignations de leurs délégués amenés à les représenter au comité syndical de l'établissement.

Les désignations étant effectives, il y a lieu d'actualiser en conséquence la composition du comité syndical de l'EPTB.

Les élus désignés par les EPCI-FP et les syndicats mixtes pour les représenter au sein de l'EPTB a3 sont les suivants :

Établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre		
Structure	Délégué	Acte administratif
Communauté de communes d'Aire-sur-l'Adour	Monsieur Philippe Brèthes	délibération n°080426/09-18 en date du 8 avril 2026
Communauté de communes des Landes d'Armagnac	Monsieur Frédéric Duprat	délibération n°054-0426 en date du 9 avril 2026
Communauté de communes Armagnac Adour	Monsieur Pierre Lajus	délibération n°2026/025 en date du 13 avril 2026
Communauté de communes Astarac Arros en Gascogne	Monsieur Philippe Baron	délibération n°2026/30 en date du 16 avril 2026
Communauté de communes des Luys en Béarn	Monsieur Philippe Lalanne	délibération n°60/2026 en date du 21 avril 2026
Communauté de communes du Béarn des Gaves	Monsieur Nicolas Bénégui	délibération n°2026-2804-D28 en date du 28 avril 2026
Communauté de communes du Haut-Béarn	Madame Danièle Mirande-Rey	procès-verbal n°260428-03-ADM en date du 28 avril 2026
Communauté de communes du Nord Est Béarn	Monsieur Frédéric Cayrafourcq	délibération n°D-2026-028 en date du 27 avril 2026
Communauté de communes Pays d'Orthe et Arrigans	Monsieur Jean-Marc Lescoute	délibération n°2026-56 en date du 22 avril 2026
Communauté de communes Terres de Chalosse	Monsieur Guillaume Lalanne	délibération n°DCC_2026_04_57 en date du 16 avril 2026
Communauté de communes Chalosse Tursan	Monsieur Christophe Tastet	délibération n°13042026DEL18 en date du 13 avril 2026
Communauté de communes Coeur Haute Lande	Monsieur Denis Lanusse	délibération n°2026-04-16 en date du 16 avril 2026
Communauté de communes du Pays de Trie et du Magnoac	Monsieur Gérard Barthe	délibération en date du 14 avril 2026
Communauté de communes du Bas Armagnac	Monsieur David Dufau	délibération n°33-2026 en date du 27 avril 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'État.



Communauté de communes Coeur d'Astarac en Gascogne	Monsieur Christophe Pugnetti	délibération en date du 15 avril 2026
Communauté de communes du Seignanx	Madame Lucile Combrouze	délibération n°2026-05-33 en date du 6 mai 2026
Communauté d'agglomération du Grand Dax	Monsieur Philippe Castel	délibération n°DEL20260413_39 en date du 13 avril 2026
Communauté de communes du Pays Morcenais	Monsieur Bertrand Bordessoules	délibération n°72/2026 en date du 13 avril 2026
Communauté de communes du Pays Tarusate	Monsieur Philippe Dupouy	délibération n°DEL20260409- 023 en date du 9 avril 2026
Communauté de communes du Pays de Villeneuve en Armagnac landais	Madame Ghislaine Buclon	délibération n°26 en date du 28 avril 2026
Communauté d'agglomération Mont-de- Marsan Agglomération	Monsieur Paul Laussucq	délibération n°DEL2026/04- 0066 en date du 15 avril 2026
Communauté de communes du Pays Grenadois	Monsieur Jean-Luc Lafenêtre	délibération n°DEL2026-042 en date du 27 avril 2026
Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud	Monsieur Francis Betbeder	délibération n°20260415D1 en date du 15 avril 2026
Communauté de communes Coteaux et Vallées des Luys	Monsieur Robert Crabos	délibération n°DEL20260422-013 en date du 22 avril 2026
Communauté de communes de la Vallée d'Ossau	Monsieur Bernard Bonnemason	délibération n°DEL_2026_038 en date du 23 avril 2026

Syndicats mixtes de rivières		
Structure	Délégué	Acte administratif
Syndicat mixte des gaves d'Oloron, Aspe et Ossau	Monsieur Daniel Arribère	délibération n°2026_0706 en date du 8 juillet 2026
Syndicat du bassin versant des Luys	Madame Sandrine Germaneau	délibération n°DEL2026-23 en date du 16 juin 2026
Syndicat du Midou et de la Douze	Monsieur Antoine Lequertier	délibération n°2026-18 en date du 10 juin 2026
Syndicat des bassins versants du Gabas, du Louts et du Bahus	Monsieur Bernard Labadie	délibération n°DCS2026_18 en date du 16 juin 2026
Syndicat des gaves d'Oloron, Mauléon et Saison	Monsieur Bernard Lougarot	délibération n°2026-0521-12 en date du 21 mai 2026
Syndicat Adour Midouze	Madame Martine Maury	délibération n°2026-24 en date du 11 juin 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'État.



Syndicats mixtes de rivières		
Structure	Délégué	Acte administratif
Syndicat mixte des bassins versants du Midour et de la Douze	Monsieur Michel Chanut	délibération n°2026-05-08 en date du 20 mai 2026
Syndicat mixte du bas Adour maritime	Monsieur Raymond Pouyanné	délibération n°10-20260519 en date du 19 mai 2026

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5721-2,
 Vu la délibération n°080426/09-18 en date du 8 avril 2026 de la communauté de communes d'Aire-sur-l'Adour,
 Vu la délibération n°054-0426 en date du 9 avril 2026 de la communauté de communes des Landes d'Armagnac,
 Vu la délibération n°2026/025 en date du 13 avril 2026 de la communauté de communes Armagnac Adour,
 Vu la délibération n°2026/30 en date du 16 avril 2026 de la communauté de communes Astarac Arros en Gascogne,
 Vu la délibération n°60/2026 en date du 21 avril 2026 de la communauté de communes des Luys en Béarn,
 Vu la délibération n°2026-2804-D28 en date du 28 avril 2026 de la communauté de communes du Béarn des Gaves,
 Vu le procès-verbal n°260428-03-ADM en date du 28 avril 2026 de la communauté de communes du Haut-Béarn,
 Vu la délibération n°D-2026-028 en date du 27 avril 2026 de la communauté de communes du Nord Est Béarn,
 Vu la délibération n°2026-56 en date du 22 avril 2026 de la communauté de communes Pays d'Orthe et Arrigans,
 Vu la délibération n°DCC_2026_04_57 en date du 16 avril 2026 de la communauté de communes Terres de Chalosse,
 Vu la délibération n°13042026DEL18 en date du 13 avril 2026 de la communauté de communes Chalosse Tursan,
 Vu la délibération n°2026-04-16 en date du 16 avril 2026 de la communauté de communes Coeur Haute Lande,
 Vu la délibération en date du 14 avril 2026 de la communauté de communes du Pays de Trie et du Magnoac,
 Vu la délibération n°33-2026 en date du 27 avril 2026 de la communauté de communes du Bas Armagnac,
 Vu la délibération en date du 15 avril 2026 de la communauté de communes Coeur d'Astarac en Gascogne,
 Vu la délibération n°2026-05-33 en date du 6 mai 2026 de la communauté de communes du Seignanx,
 Vu la délibération n°DEL20260413_39 en date du 13 avril 2026 de la communauté d'agglomération du Grand Dax,
 Vu la délibération n°72/2026 en date du 13 avril 2026 de la communauté de communes du Pays Morcenais,
 Vu la délibération n°DEL20260409-023 en date du 9 avril 2026 de la communauté de communes du Pays Tarusate,
 Vu la délibération n°26 en date du 28 avril 2026 de la communauté de communes du Pays de Villeneuve en Armagnac landais,
 Vu la délibération n°DEL2026/04-0066 en date du 15 avril 2026 de la communauté d'agglomération Mont-de-Marsan Agglomération,
 Vu la délibération n°DEL2026-042 en date du 27 avril 2026 de la communauté de communes du Pays Grenadois,
 Vu la délibération n°20260415D1 en date du 15 avril 2026 de la communauté de communes Marenne Adour Côte Sud,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'État.



Vu la délibération n°DEL20260422-013 en date du 22 avril 2026 de la communauté de communes Coteaux et Vallées des Luys,
Vu la délibération n°DEL_2026_038 en date du 23 avril 2026 de la communauté de communes de la Vallée d'Ossau,
Vu la délibération n°2026_0706 en date du 8 juillet 2026 du syndicat mixte des gaves d'Oloron, Aspe et Ossau,
Vu la délibération n°DEL2026-23 en date du 16 juin 2026 du syndicat du bassin versant des Luys,
Vu la délibération n°2026-18 en date du 10 juin 2026 du syndicat du Midou et de la Douze,
Vu la délibération n°DCS2026_18 en date du 16 juin 2026 du syndicat des bassins versants du Gabas, du Louts et du Bahus,
Vu la délibération n°2026-0521-12 en date du 21 mai 2026 du syndicat des gaves d'Oloron, Mauléon et Saison,
Vu la délibération n°2026-24 en date du 11 juin 2026 du syndicat Adour Midouze,
Vu la délibération n°2026-05-08 en date du 20 mai 2026 du syndicat mixte des bassins versants du Midour et de la Douze,
Vu la délibération n°10-20260519 en date du 19 mai 2026 du syndicat mixte du bas Adour maritime,
Considérant les statuts en vigueur de l'EPTB a3 tels qu'approuvés par arrêté préfectoral en date du 7 juillet 2025,

LE COMITE SYNDICAL

En l'absence d'observations,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1

- d'approuver la nouvelle composition du comité syndical de l'EPTB a3 telle qu'indiquée ci-après :

Région Nouvelle-Aquitaine : M. Éric Sargiacomo

Département du Gers : Mme Nathalie Barrouillet, M. Gérard Castet, M. René Castets, M. Francis Dupouey, Mme Céline Salles,

Département des Pyrénées-Atlantiques : M. Jean Arriubergé, M. Thierry Carrère, Mme Fabienne Costedoat-Diu, M. Charles Pelanne, M. Marc Saint-Esteben,

Département des Hautes-Pyrénées : M. Pierre Brau-Nogué, M. Bernard Poublan, M. Frédéric Ré, Mme Véronique Thirault, M. Bernard Verdier,

Département des Landes : Mme Patricia Beaumont, M. Paul Carrère, Mme Dominique Degos, M. Damien Delavoie, M. Julien Dubois,

Syndicat mixte des gaves d'Oloron, Aspe et Ossau : Monsieur Daniel Arribère

Syndicat du bassin versant des Luys : Madame Sandrine Germaneau

Syndicat du Midou et de la Douze : Monsieur Antoine Lequertier

Syndicat des bassins versants du Gabas, du Louts et du Bahus : Monsieur Bernard Labadie

Syndicat des gaves d'Oloron, Mauléon et Saison : Monsieur Bernard Lougarot

Syndicat Adour Midouze : Madame Martine Maury

Syndicat mixte des bassins versants du Midour et de la Douze : Monsieur Michel Chanut

Syndicat mixte du bas Adour maritime : Monsieur Raymond Pouyanné

Communauté de communes d'Aire-sur-l'Adour : Monsieur Philippe Brèthes

Communauté de communes des Landes d'Armagnac : Monsieur Frédéric Duprat

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de la réception par le représentant de l'État.



Communauté de communes Armagnac Adour : Monsieur Pierre Lajus
Communauté de communes Astarac Arros en Gascogne : Monsieur Philippe Baron
Communauté de communes des Luys en Béarn : Monsieur Philippe Lalanne
Communauté de communes du Béarn des Gaves : Monsieur Nicolas Bénégui
Communauté de communes du Haut-Béarn : Madame Danièle Mirande-Rey
Communauté de communes du Nord Est Béarn : Monsieur Frédéric Cayrafourcq
Communauté de communes Pays d'Orthe et Arrigans : Monsieur Jean-Marc Lescoute
Communauté de communes Terres de Chalosse : Monsieur Guillaume Lalanne
Communauté de communes Chalosse Tursan : Monsieur Christophe Tastet
Communauté de communes Coeur Haute Lande : Monsieur Denis Lanusse
Communauté de communes du Pays de Trie et du Magnoac : Monsieur Gérard Barthe
Communauté de communes du Bas Armagnac : Monsieur David Dufau
Communauté de communes Coeur d'Astarac en Gascogne : Monsieur Christophe Pugnetti
Communauté de communes du Seignanx : Madame Lucile Combrouze
Communauté d'agglomération du Grand Dax : Monsieur Philippe Castel
Communauté de communes du Pays Morcenais : Monsieur Bertrand Bordessoules
Communauté de communes du Pays Tarusate : Monsieur Philippe Dupouy
Communauté de communes du Pays de Villeneuve en Armagnac landais : Madame Ghislaine Buclon
Communauté d'agglomération Mont-de-Marsan Agglomération : Monsieur Paul Laussucq
Communauté de communes du Pays Grenadois : Monsieur Jean-Luc Lafenêtre
Communauté de communes Marenne Adour Côte Sud : Monsieur Francis Betbeder
Communauté de communes Coteaux et Vallées des Luys : Monsieur Robert Crabos
Communauté de communes de la Vallée d'Ossau : Monsieur Bernard Bonnemason

Article 2

Monsieur le président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 22 juillet 2026 à Mont-de-Marsan,

Le Président,
Paul CARRÈRE